



SSNAP 2027

Conditions de participation

ADMISSIBILITÉ

Qui peut participer

Les participants doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada âgés de 18 ans ou plus au 1er janvier 2026.

Oeuvres admissibles

- Les oeuvres peuvent être bidimensionnelles murales, tridimensionnelles murales ou tridimensionnelles autoportantes, réalisées dans tout médium. Les arts visuels comprennent la peinture (toutes techniques), l'estampe, la photographie, la vidéographie, la céramique, le travail du métal et du bois, la sculpture dans divers médiums, les arts textiles et de fibres, le perlage, le travail du verre, l'installation et les pratiques interdisciplinaires.
- Les oeuvres doivent être uniques ou numérotées dans une édition maximale de cinq. Les sculptures moulées, les estampes originales et les photographies peuvent être soumises. Les reproductions imprimées ne sont pas acceptées.
- Les oeuvres doivent avoir été substantiellement créées et complétées le 1er janvier 2026 ou après. Pour les oeuvres en édition, la date de production de la première oeuvre de l'édition doit être le 1er janvier 2026 ou après. Les oeuvres présentées ou commercialisées comme complètes avant le 1er janvier 2026 sont exclues. Cela inclut les oeuvres présentées sur des publications web, des sites personnels, des médias sociaux ou dans des expositions hors ligne avant cette date. Les oeuvres créées avant le 1er janvier 2026 et simplement réutilisées avec des modifications mineures pour soumission à SSNAP sont également exclues.
- Les oeuvres doivent être disponibles pour exposition et vente pendant toute la durée de l'exposition des finalistes, qui aura lieu à île de Salt Springs(C.B.) en septembre et octobre 2027.
- Les oeuvres doivent être le fruit d'une démarche originale et autonome de l'artiste ou des artistes. Les œuvres entièrement générées par intelligence artificielle (IA) sont exclues.

- Toute oeuvre comportant une appropriation culturelle inappropriée, du contenu haineux ou discriminatoire sera disqualifiée.

L'identité de l'auteur doit être transparente:

- Les artistes doivent utiliser leur vrai nom et leurs coordonnées lors de la soumission. Si l'anonymat ou un pseudonyme fait partie intégrante de l'œuvre, veuillez communiquer avec le comité des soumissions de SSNAP.
- Les collaborations sont acceptées. Dans ce cas, tous les artistes doivent être nommés sur le formulaire et les prix seront partagés équitablement.
- Le plagiat est inacceptable. Les hommages, œuvres satiriques ou oeuvres utilisant des matériaux réemployés doivent mentionner clairement le créateur original dans la déclaration de l'artiste.
- SSNAP accueille les pratiques hybrides et numériques, à condition que l'artiste divulgue clairement les outils, systèmes et processus utilisés, ainsi que sa démarche créative. L'utilisation de technologies, y compris l'IA ou les pratiques assistées numériquement, doit être indiquée dans la déclaration de l'artiste.

Oeuvres bidimensionnelles et tridimensionnelles murales:

- 2 dimensions et 3 dimensions murales: Les dimensions finales de l'oeuvre ne doivent pas dépasser 48 po de largeur x 72 po de hauteur x 48 po de profondeur (1.2 m de largeur x 1.8 m de hauteur x 1.2 m de profondeur). Veuillez indiquer soigneusement les dimensions afin de préciser l'orientation appropriée pour l'accrochage de l'oeuvre.
- 3 dimensions autoportante: L'oeuvre doit pouvoir s'inscrire dans un espace de 54 po de largeur x 54 po de profondeur x 96 po de hauteur (1.4 m de largeur x 1.4 m de profondeur x 2.4 m de hauteur). Des restrictions de poids peuvent également influencer l'installation. Veuillez communiquer avec le comité des soumissions si le poids dépasse 200 lb.
- Toutes les oeuvres doivent être photographiées ou documentées exactement telles qu'elles seront présentées à l'exposition finale. Une attention particulière doit être portée aux œuvres numériques, vidéo et installations. Les images soumises doivent représenter fidèlement l'échelle, le format, le montage, la méthode d'exposition et l'empreinte spatiale finale. L'oeuvre exposée doit correspondre exactement à la documentation fournie. Les documents provenant d'expositions antérieures dépassant ces limites ne sont pas acceptés.

EXIGENCES POUR LES FINALISTES

- Les oeuvres doivent être assurables et expédiables afin d'être disponibles pour exposition et vente durant toute la durée de l'exposition des finalistes (septembre–octobre 2027, île de Salt Spring, C.B.).
- Une commission de 35% sera prélevée sur toutes les ventes pendant l'exposition des finalistes et les expositions itinérantes. Les artistes déterminent eux-mêmes le prix. Ce prix doit inclure les frais d'encadrement, le cas échéant, et ne peut être modifié après soumission.
- Aucun remplacement d'oeuvre soumise ne sera accepté.
- Les oeuvres doivent arriver conformes à la description et aux images fournies. Toute non-conformité peut entraîner la disqualification.
- Les oeuvres doivent arriver prêtes à être installées. Sinon, elles peuvent être disqualifiées.
- Les oeuvres murales doivent être solidement encadrées ou montées, avec anneaux en D et fil métallique. Elles doivent être compatibles avec le système d'accrochage sur rail des galeries et ne peuvent être fixées directement aux murs. Les oeuvres doivent être complètement sèches.
- Les oeuvres tridimensionnelles autoportantes doivent être prêtes à l'installation (socles fournis au besoin).
- Les installations doivent inclure des instructions claires et détaillées.
- Toute méthode de présentation inhabituelle doit être communiquée à l'avance à l'administrateur de l'exposition. L'espace est limité pour les œuvres impliquant son, lumière ou mouvement.
- Si une oeuvre présente un risque pour la santé ou la sécurité du public, des bénévoles ou du personnel, ou contrevient aux normes de santé et sécurité, SSNAP se réserve le droit de la retirer.
- Autorisation photographique: Les finalistes doivent accepter que le société du prix national d'art de Salt Spring reproduise leur oeuvre dans les médias imprimés et électroniques à des fins promotionnelles et de diffusion.

JURY

- Les oeuvres doivent respecter toutes les conditions d'admissibilité, faute de quoi elles ne seront pas évaluées.

- Un jury indépendant sélectionnera environ 50 oeuvres pour l'exposition des finalistes à partir des images numériques et des déclarations d'artiste soumises.
- L'identité des artistes demeure anonyme pour le jury durant cette sélection. Les jurés voient uniquement:
 - Images de l'œuvre
 - Dimensions
 - Déclaration de l'artiste
- Les lauréats seront choisis lors de la visite en personne de l'exposition et annoncés au gala de clôture en 2027.
- La sélection relève exclusivement du jury et ses décisions sont finales. Aucune correspondance ne sera échangée à ce sujet.

EXPOSITION PARALLÈLE (PAS)

- Tous les artistes résidant principalement dans les îles du sud du Golfe qui soumettent une oeuvre à SSNAP sont automatiquement évalués par un second jury pour inclusion éventuelle à l'exposition parallèle d'art (PAS). Toutes les conditions d'admissibilité s'appliquent.

OEUVRES ACCEPTÉES

- Les artistes sélectionnés recevront des instructions d'expédition et des informations supplémentaires.
- Les finalistes recevront une subvention d'expédition.
- Les artistes doivent assurer leurs oeuvres pendant le transport vers Salt Spring Island (C.B.).
- La Salt Spring National Art Prize assurera les oeuvres acceptées pendant les expositions des finalistes.
- SSNAP se réserve le droit de déterminer la méthode d'exposition la plus appropriée.